



Mission Locale Vendée Atlantique

21, Place du Poilu de France – 85100 LES SABLES D'OLONNE

☎ 02.51.23.16.87 – 📠 02.51.23.16.88

✉ mlvendee-atlantique@mlva.org - 🌐 www.mlva.org

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

14 JUIN 2013

L'AIGUILLON SUR VIE

Le 14 juin deux mille treize, à 14 heures, les membres de l'association, se sont réunis dans la salle du Golf des Fontenelles à l'Aiguillon sur Vie.

L'assemblée est présidée par Monsieur Louis GUEDON en sa qualité de Président.

M. GUEDON, Président de la Mission Locale, est honoré de la présence de Monsieur le Sous Préfet et l'en remercie, notamment pour notre collaboration exemplaire. M. GUEDON remercie également tous les élus présents ainsi que tous ceux qui œuvrent pour les jeunes de notre bassin. M. GUEDON remercie également la directrice et l'équipe de la Mission Locale pour tout le travail accompli.

M. GUEDON précise que cela fait 10 ans que la Mission Locale existe. Il rappelle qu'auparavant, il y avait deux PAIO : la PAIO du Littoral (qui couvrait les cantons des Sables d'Olonne, Talmont St Hilaire et St Gilles Croix de Vie), et la PAIO Nord Ouest Vendée (qui couvrait les cantons de Challans, Beauvoir sur Mer, Palluau, St Jean de Monts, Noirmoutier et l'île d'Yeu). Au passage, M. GUEDON en profite pour rendre hommage à M. VRIGNEAU, l'ex Président de la PAIO Nord Ouest Vendée, qui fut Vice Président de la Mission Locale et avec qui il a accompli un travail remarquable.



M. GUEDON présente ensuite le rapport moral :

L'année 2012 a été marquée par un premier semestre relativement serein se caractérisant par une baisse des jeunes en demande et un soubresaut de l'activité économique et un second, par contre, plus difficile et annonciateur de difficultés contextuelles importantes.

La solidarité auprès des jeunes a donc motivé l'action de notre bureau et Conseil d'administration, au sein duquel nos partenaires institutionnels et socio-économiques participent avec assiduité, qui sait pouvoir compter sur une équipe dynamique au sein de la Mission Locale et la soutient :

Ainsi, après un travail collaboratif autour du projet de structure au bénéfice des jeunes, les postes de l'équipe ont été redéfinis, reclassés.

Un plan de formation ambitieux, 102 jours de formation sur 2012 a été déployé pour développer des compétences nécessaires à la mise en œuvre des actions

Ce plan a également pris en compte la prévention des risques socio-professionnels compte tenu de la charge mentale qui reposent sur la mission de conseil et d'accompagnement. En 2013 il est donc complété par la formation-action en interne « Mieux accompagner l'utilisateur, distance professionnelle et cohésion » proposée aux conseillers et chargés de relation emploi.

La formation « regards croisés », en 2013, est également un axe important : elle permet de mieux comprendre les attentes des managers, leur problématique de maintien dans l'emploi, et de valoriser le travail des missions locales. Cette action est expérimentale pour le département de la Vendée.

2012 a également été marquée par la mise en place du dispositif issu de l'Accord National Interprofessionnel pour lequel les partenaires sociaux et l'Etat ont apporté des moyens supplémentaires. Son objectif est de favoriser l'intégration des jeunes « décrocheurs ».

Les différentes expériences menées ces dernières années, les nouveaux dispositifs, ont permis d'intégrer de nouveaux salariés (CDD) et de faire évoluer certains postes, de chargé d'accueil à conseiller, de conseiller à chargé de relation employeur.

A noter également le départ définitif d'une conseillère qui avait pris un congé pour création d'activité.

L'organisation actuelle répond aussi aux préconisations contenues dans le rapport de l'IGF de 2010 qui soulignait la qualité du travail des Missions locales et préconisait un développement de moyens dédiés à l'accès à l'emploi.

Elle a, il faut le souligner, permis de s'adapter à la forte demande des jeunes :

Ils ont été 18% de plus qu'en 2011 à s'inscrire pour la première fois à la Mission Locale et 20% de plus à être accompagnés.

Sur ces 3 456 jeunes suivis :

- 1 548 ont accédé à une situation d'emploi, dont
 - o 119 en contrat d'accompagnement dans l'emploi
 - o 21 en Contrat Initiative Emploi
 - o et 1 en emploi d'avenir, le dispositif mis en place en fin d'année
- 406 ont bénéficié d'une formation
 - o 144 sont allés en immersion en entreprise
 - o 69 en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

En termes de suivi des objectifs liés aux dispositifs, la structure a atteint :

- Sur le dispositif de l'Accord National Interprofessionnel (l'objectif était de 22) :
 - o 43 entrées
 - o 39 passages en phase accompagnement
 - o 10 en phase emploi
- 98% des entrées en Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS)
- 118% des entrées en accompagnement délégué par Pôle emploi (co-traitance)

Pour atteindre ces résultats, de nombreuses actions ont été mises en œuvre sur les axes suivants :

- 1) Eviter l'errance des jeunes entre la fin de la scolarisation et un accompagnement
- 2) Accueillir les jeunes en leur offrant un service de proximité
- 3) Offrir des pratiques d'accueil partagées et dynamiques
- 4) Accompagner les jeunes vers l'emploi
- 5) Actions en faveur de l'expertise du territoire

Comme le montrera le budget prévisionnel 2013, le soutien au jeune sera concrétisé par un effort financier supplémentaire et important des Communes et communautés de commune

Le rapport moral est voté et approuvé à l'unanimité par l'assemblée.



M. GUEDON passe ensuite la parole à M. VINTENAT, trésorier adjoint pour la présentation du rapport financier :

Les ressources :

2012

Globalement les subventions de fonctionnement sont légèrement supérieures à l'année précédente.

Le versement en mars de 50 % de la convention Etat nous a apporté une trésorerie saine et permis d'augmenter substantiellement les produits financiers.

Un réajustement des jours facturés par le cabinet Ter Ovanessian (projet de structure) explique les produits exceptionnels.

La subvention FSE 2009 a été validée par la DIRECCTE (pour 7 417 €), nous avons donc fait une reprise sur la provision passée en 2011 (16 843 €).

Les transferts de charges sont composés des aides de contrats (salariés en CAE) et des remboursements maladies et assurances.

La reprise sur projet associatif a permis de mettre l'accent sur l'emploi (développement des chargés relation emploi).

L'exercice fait ressortir une perte de 21 430 € s'expliquant par les nouvelles bases de calcul de l'indemnité retraite (plus 15 000 € par rapport au prévisionnel).

2013

Une nouvelle convention concernant les Emplois d'Avenir a été signée.

L'ANI sera relancé pour 12 places (entrées à réaliser avant le 30 juin).

Les communes et communautés de communes apportent un effort financier à la Mission Locale lui permettant de poursuivre ses objectifs avec le personnel en place.

Les dépenses :

2012

Les achats de fournitures, d'entretien ainsi que les locations et maintenances n'apportent pas de charges exceptionnelles et sont sensiblement égaux à 2011.

Les charges de personnels suivent l'augmentation des effectifs et la convention collective.

Une charge exceptionnelle de 9 426 € se rapporte au FSE 2009 (reprise sur amortissement 16 843 moins charge exceptionnelle 9 426 € égale 7 417 € soit le montant validé par la DIRECCTE.)

Les dotations aux amortissements et aux provisions comprennent l'indemnité de départ à la retraite et la dépréciation des immobilisations sur l'année.

2013

Elles sont prévues au plus proches de 2012. La convention Emploi d'Avenir va permettre le recrutement d'un salarié sur plusieurs mois.

Concernant le résultat 2012, M. VINTENAT propose :

- Le projet associatif 2009 concernant les travaux immobiliers et une formation de tuteur laisse un reliquat de 8 094,28 € qu'il est proposé d'affecter en réserve.
- Concernant la perte de l'exercice 2012, (21 430 €) il est proposé une reprise sur réserves pour fonds associatifs pour équilibre. (cette reprise permet à la structure de respecter les limites des réserves autorisées par les textes).

L'assemblée n'émet aucune objection, ces propositions sont donc adoptées à l'unanimité.

M. VINTENAT passe ensuite la parole à M. MALLET, commissaire aux comptes pour l'approbation des comptes :

Monsieur MALLET précise que les comptes sont vérifiés par l'expert comptable et que le rôle du commissaire aux comptes est de certifier ces comptes.

En effet, la mission du commissaire aux comptes est une mission d'audit, de contrôle, conduisant à la certification des comptes. Le commissaire aux comptes vérifie que les comptes sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice et de la situation financière et patrimoniale de l'association. Il établit un rapport où il se prononce sur les comptes annuels et donne toute observation utile à leur compréhension.

Ce rapport est joint systématiquement à la présentation des comptes de l'association car il est la garantie d'une information fiable aussi bien pour l'assemblée générale que pour les partenaires et les pouvoirs publics.

Monsieur MALLET certifie que les comptes de la Mission Locale sont réguliers et sincères.

Le rapport financier est voté et approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Mme CANTIN informe l'assemblée que le mandat du commissaire aux comptes et de son suppléant arrivent à échéance et qu'il faut donc procéder à leurs renouvellements.

Il est proposé de désigner pour 6 ans :

- Commissaire aux comptes : Fiducial Audit (renouvellement)
- Commissaire aux comptes suppléant : Cabinet Jean-Marie BELLE, Les Sables d'Olonne

L'assemblée n'émet aucune objection, ces propositions sont donc adoptées à l'unanimité.



Mme CANTIN présente ensuite les orientations 2013 de la structure :

1) L'accompagnement global

- ➔ Améliorer le repérage des jeunes
- ➔ Mettre en œuvre des ateliers « budget », des ateliers « logement »
Fabienne DANIELO, conseillère à la Mission Locale explique le contenu et le déroulement de ces ateliers qui se font en partenariat avec la CAF
- ➔ Développer la prévention santé (sida – toxicomanie) et délinquance (Challans)
- ➔ Mettre en place 3 ateliers citoyenneté
- ➔ Poursuivre l'aménagement des lieux d'accueil (Challans)

2) L'accès à l'emploi

- ➔ Soutenir l'accès à l'emploi des jeunes diplômés en collaborant avec les partenaires sociaux
- ➔ Mettre en place des ateliers de Technique de recherche d'emploi sur chaque canton
Céline BAUD, conseillère à la Mission Locale remercie les lieux qui l'accueillent et explique comment se déroulent ces ateliers.

3) Ingénierie territoriale et partenariale

- ➔ Etre force de proposition dans le cadre des CTU, Conseils de développement
- ➔ Apporter la connaissance du public dans le cadre de Cap Solidaire (LSO)
- ➔ Partager l'expertise dans le cadre du diagnostic social mis en œuvre par la ville des Sables
- ➔ Participer aux conseils de prévention de la délinquance
- ➔ Mobiliser le partenariat avec la CAF
- ➔ Mobiliser les partenaires santé
- ➔ Mettre en œuvre la convention de Service Public de l'Orientation



Mme CANTIN rappelle que cela fait 10 ans que la Mission Locale a été créée et rappelle succinctement l'historique :

En 2003 Les PAIO du Littoral et de Nord Ouest Vendée ont pris la décision de se rapprocher pour se constituer en Mission Locale Vendée Atlantique, en vue

- de mettre en synergie leurs moyens et d'optimiser leurs prestations
- de garantir une égalité de traitement à tous les jeunes du territoire couvert
- de leur apporter des réponses pertinentes, au regard de la diversité des caractéristiques socio-économiques et institutionnels des cantons sur lesquels elles interviennent que,

6 axes de travail ont été établis à l'issue d'un premier travail de diagnostic :

- 1) Favoriser le développement d'une offre de services au plus près des besoins de leur public
- 2) Harmoniser les pratiques actuellement développées au sein de chacune des deux structures
- 3) Diversifier leurs modalités d'intervention pour mieux répondre à la diversité des besoins des jeunes
- 4) Mobiliser les moyens nécessaires à un accompagnement plus soutenu des jeunes tout au long de leur parcours d'insertion
- 5) Mobiliser tous les moyens nécessaires à la mise en place d'une offre territoriale adaptée aux difficultés personnelles et médico-sociales rencontrées par leur public
- 6) Améliorer leurs prestations en matière d'aide à l'accès à l'emploi

Afin de mener à bien ces projets, il faut :

Une équipe

En 2003, la Mission Locale comptait 13 salariés et en 2013, 23 salariés. Une équipe dont l'évolution est conforme aux besoins du public.

Mme CANTIN présente l'organigramme de l'équipe qui est organisée sous forme de « pôles » (direction, administratif, accueil, employeurs et conseillers). Mme CANTIN invite les salariés de chaque pôle à se présenter.

Des partenaires institutionnels

- L'Etat (Les Préfectures qui pilotent le Service Public de l'Emploi et la DIRECCTE qui conduit le dialogue de gestion de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs)
- la Région des Pays de la Loire (qui pilote la formation, qui devient régionale)

Mme PROUTEAU, conseillère régionale, réaffirme le soutien du Conseil Régional qui a changé son offre de services (3 niveaux de formation : « je m'oriente, je me prépare », « je me qualifie »

et « je crée, je reprends mon entreprise »). La conseillère rappelle que les prescripteurs et partenaires sont indispensables à la mise en œuvre de ses orientations au niveau local.

- Pôle emploi (qui renforce le partenariat et apporte du financement)

Mme CANTIN donne la parole à Mme PRIEUR, directrice de Pôle emploi d'Olonne sur Mer, qui profite de cette occasion pour présenter « Pôle emploi 2015 » et ses six priorités stratégiques :

- 1) Faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin
- 2) Agir en proximité avec nos partenaires
- 3) Simplifier et mettre le collectif au cœur de l'organisation du travail
- 4) Être plus attentif aux résultats de notre action
- 5) Innover pour améliorer nos services et valoriser nos expertises
- 6) Faire le pari de la confiance

Des financements

Mme CANTIN montre le graphique de l'évolution du budget de la Mission Locale entre 2003 et 2013.

Des partenaires associatifs

Mme CANTIN donne la parole à

- **Caroline THOMAS**, directrice d'**ESNOV** (structure qui regroupe plusieurs entités : chantiers d'insertion, association intermédiaire et association de services aux personnes)

Mme THOMAS explique que la plus value de sa structure est de mettre en situation les jeunes (savoirs être) après le diagnostic effectué par les conseillers de la Mission Locale.

- **Florence LE POLLOZEC**, directrice de **CAP Emploi** (structure départementale qui est en charge du public ayant un handicap).

Mme LE POLLOZEC explique qu'avant tout travail, le travail en partenariat repose sur la volonté des structures de travailler ensemble, ce qui est le cas avec la Mission Locale. De nombreux projets ont pu ainsi être mis en place et d'autres verront le jour.

Mme LE POLLOZEC en profite pour remercier Mme CANTIN pour la mise à disposition de bureaux dans ses locaux pour accueillir CAP Emploi.

Un observatoire pour mieux servir les jeunes

Mme CANTIN présente un échantillon de quelques données utilisées pour établir un diagnostic du territoire :

- Evolution des établissements et des effectifs salariés
- Evolution de la population
- La DEFM des moins de 25 ans
- Les offres d'emploi enregistrées
- ...

Grâce au logiciel PARCOURS (logiciel de suivi des jeunes), des données précieuses sont récoltées concernant la typologie des jeunes et leur évolution :

- Nombre de jeunes accueillis pour la première fois
- Nombre de jeunes ayant eu au moins un contact dans l'année
- Nombre de jeunes suivis / canton
- Le sexe, les niveaux, l'âge
- La situation familiale, le nombre d'enfants à charge
- Le mode d'hébergement
- La mobilité (le permis, les moyens de locomotion ...)
- Le nombre de contacts avec les jeunes
- Les situations rencontrées par les jeunes (emploi, formation ...)

Le maillage du territoire

Chaque canton bénéficie au minimum d'une permanence hebdomadaire (la ML couvre un territoire de 9 cantons, soit 58 communes).

De même, en ce qui concerne les actions de formation « orientation » ... en 2003, seuls les cantons de Challans et des Sables en bénéficiaient, alors qu'en 2013, chaque canton bénéficie d'au moins une action.

L'accès aux informations a également évolué de façon considérable. En 2013, toutes les informations sont informatisées et accessibles depuis n'importe quel lieu doté d'une connexion internet (tout est stocké sur un serveur qui se trouve dans les locaux de l'antenne des Sables).

L'offre de service

En 2003, l'offre de service était globale. En 2013, elle est globale et « experte ». Chaque domaine est décliné : orientation, formation, citoyenneté, vie quotidienne et emploi. Cette offre ainsi déclinée permet d'aider les jeunes à concrétiser leurs projets.

Mme CANTIN donne la parole à

- **M. CHAUVIN** et **M. RAPAHLEN**, de l'**ADIE** (Association pour le Droit à l'Initiative Economique).

L'ADIE est une association nationale qui existe depuis 25 ans. Elle existe en Vendée depuis 1996. Cette association permet d'accompagner les créateurs d'entreprise qui n'ont pas accès à un financement via leur banque.

L'ADIE, c'est une équipe de salariés et de bénévoles qui accompagnent gratuitement les jeunes créateurs, à leur demande.

L'ADIE a effectué plusieurs réunions d'information à destination des jeunes, dans les locaux de la Mission Locale.

Deux jeunes femmes suivies par la Mission Locale ont créé leur entreprise :

- Un magasin de fleurs à St Gervais (ouvert depuis un an)
- Un magasin de vêtements à Jard sur Mer (ouvert depuis 2 mois)

L'emploi

La priorité étant l'accès à l'emploi des jeunes, une équipe dédiée a été créée et est composée de tris chargé de relations emploi.

Mme CANTIN donne la parole à

- **Sophie BENETEAU** (23 ans, habitant chez ses parents à St Urbain), jeune qui est suivie par la Mission Locale depuis 2010 et qui présente son parcours :

- ➔ Titulaire d'un BEP Vente Action Marchande
- ➔ Souhaite changer de projet professionnel
- ➔ Point avec sa conseillère MLVA et intégration du CIVIS
- ➔ Action de formation « orientation » (financée par la Région des Pays de la Loire) de 3 mois avec des stages de découverte et visites d'entreprises
- ➔ Nouveau projet professionnel
- ➔ Obtention du permis (financé par le Conseil Général en échange de travaux d'intérêt généraux)
- ➔ Grâce au permis, première longue saison dans un supermarché
- ➔ Arrivée du nouveau dispositif « emplois d'avenir »
- ➔ CDD Emploi d'Avenir, pour 3 ans, à la Communauté de Communes du Gois



Avant de donner le mot de la fin à M. le Sous Préfet, M. GUEDON passe la parole à **Mme VOLLOT, Vice Présidente** pour conclure cette assemblée générale :

Mme VOLLOT tient tout d'abord à féliciter Sophie pour le témoignage qu'elle vient d'effectuer, car ce n'est pas un exercice facile.

Mme VOLLOT rappelle l'importance du travail des conseillers : ils aident vraiment les jeunes à aller de l'avant. Elle en profite pour remercier toute l'équipe pour tout le travail accompli.



M. GUEDON donne ensuite la parole à M. le Sous Préfet :

M. le Sous Préfet rend hommage au travail efficace accompli par la Mission Locale. C'est une structure très réactive, qui a un excellent rapport de confiance avec ses partenaires.

Elle a vraiment la volonté de travailler pour les jeunes, ce qui est une des priorités entre autres (les autres priorités étant les femmes seules avec enfant et les personnes âgées).

Concernant les Emplois d'Avenir, M. le Sous Préfet tient à souligner qu'à l'échelon départemental, c'est la Mission Locale Vendée Atlantique qui a les meilleurs résultats.



M. GUEDON remercie l'assemblée pour sa présence et pour toutes les actions menées en faveur des jeunes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

M. GUEDON invite l'assemblée à prendre un rafraîchissement.

Louis GUEDON,
Président de la Mission Locale Vendée Atlantique